

Règlement d'armement des torpilleurs d'escadre 6e service

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement d'armement des torpilleurs d'escadre 6e service : Machines détenteur du matériel à bord : maître mécanicien (art. 284 et 644 de l'arrêté ministériel du 28 oct. 1910 modifié le 2 août 1912)

Adresse bibliographique : [S. l.] : [s. n.], 1915

Description matérielle : 1 vol. (122 p.) ; In-4

Note(s) : Ministère de la Marine. N° 5203 (6T) de la Nomenclature des documents